

CIRCUIT FAMILIAL EN CAS DE PERTE AUDITIVE UNILATÉRALE



BC Early Hearing Program

A service of BC Children's Hospital
and the Provincial Health Services Authority



BÉBÉ NAÎT

Premier examen de l'audition

- L'examen peut se faire soit à l'hôpital, soit dans une clinique locale.
- Si les résultats ne sont pas concluants, bébé doit passer un deuxième examen de l'audition.
- Les bébés considérés à risque de perte auditive plus tard dans leur enfance passent des examens de l'audition dans les cliniques de l'ouïe publiques.

Second examen

- Si l'état de l'audition ne peut pas être confirmé dans l'une des oreilles, ou les deux, bébé doit passer une évaluation auditive plus poussée.

Diagnostic d'évaluation de l'audition

- Des tests plus complets sont utilisés pour évaluer de manière approfondie l'audition du bébé.
- Si une perte auditive permanente est confirmée, les audiologistes et les coordonnateurs du Programme d'Audition Précoce de C.-B. travaillent étroitement ensemble.



AVANT L'ÂGE DE 3 MOIS

Si la perte auditive d'une oreille est confirmée, que se passe-t-il?

- Le Programme d'Audition Précoce de C.-B. (BCEHP) contacte la famille et fournit de l'information de base sur la perte auditive unilatérale, l'apprentissage de la communication et les services.
- Rendez-vous médicaux de suivi et d'audiologie en continu

APRÈS LE DIAGNOSTIC

À quoi s'attendre dans le cas d'une perte auditive unilatérale

- ▲ Difficulté à bien entendre dans un environnement bruyant et lorsque le son est dirigé vers l'oreille atteinte
- ▲ Difficulté à déterminer d'où proviennent les sons

Conseils

- ✓ Approchez-vous de votre bébé pour lui parler.
- ✓ Demandez à votre audiologiste comment vous pouvez préserver l'audition de votre enfant.
- ✓ Demandez à votre audiologiste si des appareils acoustiques peuvent être utiles.
- ✓ Consultez votre médecin ou votre audiologiste si vous soupçonnez une perte auditive ou en cas d'infections d'oreille. Demandez-lui de vous donner de l'information supplémentaire.
- ✓ Assurez-vous que le développement de la communication chez votre enfant est normal. Si vous avez des préoccupations ou aimeriez obtenir plus d'information, vous pouvez appeler la Coordination en intervention du Programme d'Audition Précoce de C.-B. au 1-866-612-2347 ou envoyer un courriel à bcehp@phsa.ca.

À TOUT MOMENT

À tout moment, vous pouvez utiliser des services communautaires adéquats :

- si vous ou un membre de votre famille avez des préoccupations.
- si un audiologiste ou un coordonnateur du Programme d'Audition Précoce de C.-B. vous le conseille.

À tout moment, vous pouvez utiliser d'autres services provinciaux.

Ces services comprennent notamment :

- une orientation vers l'équipe de perte auditive de Sunny Hill pour une évaluation d'apprentissage plus approfondie;
- une orientation au programme Bien-Être/Well-Being Program pour du soutien familial de la part de conseillers professionnels (disponible aux familles partout en C.-B.).



Pour de plus amples détails,
contactez le bureau provincial du BCEHP,
sans frais, au **1-888-612-2347**
www.phsa.ca/earlyhearing